

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2020

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 32
Pouvoirs : 3
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 18/02/2020

Le 24 février 2020, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, , Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : André COLLON (Pouvoir Jean-Claude AUBERT), Vincent LAUTIER (Pouvoir Bernard GRISON), Dominique DESFORGES, Olivier EYRAUD, Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Assistants : Monique RONGEON (Ars-sur-Formans), Jean-José BETTIOL (Beauregard), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Bernard REY.

OBJET : FINANCES - Budget Gemapi – Budget Primitif 2020

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020C01 en date du 21 janvier 2020 actant de l'existence d'un rapport sur les orientations budgétaires et de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires,

Vu le rapport budgétaire relatif à la présentation du Budget Primitif 2020,

Mme Brigitte COULON, Vice-Présidente en charge des Finances, présente au Conseil communautaire le projet de Budget Primitif 2020 du Budget Gemapi comprenant les propositions nouvelles suivantes :

Sections	Montant en €
Fonctionnement dépenses	447 983,50
Fonctionnement recettes	447 983,50
Investissement dépenses (hors Restes à Réaliser)	224 515,44
Investissement recettes (hors Reste à réaliser)	464 750,64

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 13 février 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

✓ **D'ADOPTER** le Budget Primitif du Budget Gemapi pour 2020 tel que présenté ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 26 FEV. 2020
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200224-2020C17-FI

Affichage le : 26 FEV. 2020

A Trévoux, le 24 février 2020

Le Président,
Bernard GRISON

